

CND FICHE TECHNIQUE D'UN SPECTACLE

Fiche Droit

Septembre 2017

Centre national de la danse
Ressources professionnelles
+33 (0)1 41 839 839
ressources@cnd.fr
cnd.fr

La fiche technique d'un spectacle (ou document technique)

Certains termes techniques (en italique et suivis d'un *) sont définis à la fin de cette fiche, dans le lexique.

Il y a 2 types de fiches techniques, celle d'un lieu et celle d'un spectacle (ou d'un événement).

La fiche technique d'un spectacle est un document qui liste tous les besoins techniques et humains nécessaires à la réalisation d'un spectacle. Elle fait partie intégrante du contrat de cession de spectacle ou de coréalisation. Elle doit être complète et précise.

Elle est destinée à l'acheteur d'un spectacle ou au lieu d'accueil.

Mieux vaut anticiper au maximum les aspects techniques d'un spectacle et communiquer avec les équipes techniques du lieu d'accueil bien en amont afin de pouvoir mesurer les contraintes, les adaptations possibles et en discuter.

Certains éléments sont importants à connaître pour une compagnie lorsque son spectacle est accueilli dans un lieu :

- Classement et type de l'établissement (si c'est un établissement habilité à recevoir des spectacles, ce sera un établissement de type L, si l'espace scénique est isolable, adossé ou intégré) ;
- Contraintes de la réglementation : elles vont dépendre du type d'établissement ;
- Les équipements techniques dont dispose le lieu : quelles perches*, quels grils* ... ;
- Cela aura un impact sur le temps de montage et de démontage, sur le type de matériel que pourra utiliser la compagnie (poids, taille...) ;
- Coordonnées des référents techniques du lieu d'accueil ;
- Description du personnel, du matériel ;
- Horaires de travail des salariés du lieu d'accueil (encadrés par la convention collective du lieu et le code du travail) ;
- Document unique* et plan de prévention des risques.

Certains de ces éléments seront indiqués sur la fiche technique du lieu d'accueil qui doit également être annexée au contrat de cession ou de coréalisation.

Cette fiche a pu être élaborée grâce au concours de Kamel Kherchouch, régisseur général du CN D.

Le contenu de la fiche technique élaborée par la compagnie

La fiche technique fait, en règle générale, environ 7 ou 8 pages.

En plus des éléments énumérés ci-dessous, il faut également préciser dans quelle mesure cette fiche peut être adaptée selon les lieux d'accueil et ne pas oublier que la communication entre les référents techniques (spectacle et lieu d'accueil) est essentielle et indispensable.

En effet, c'est en faisant coïncider la fiche technique du spectacle et la fiche technique du lieu d'accueil que le spectacle peut avoir lieu.

1 – La page de garde comprend

- Le titre du spectacle ;
- Les coordonnées des personnes engagées par la compagnie : la production, les différents régisseurs... Toutes les personnes concernées directement ou indirectement par la fiche technique (la production, les chorégraphes, les danseurs, le chauffeur, l'habilleuse, etc.) doivent être informées des décisions qui les concernent ;
- Le nombre de personnes sur scène ;
- La durée et le synopsis du spectacle ;
- L'espace scénique minimum (l'ouverture, la profondeur, la hauteur sous perches*). En effet, la plupart du temps, les compagnies créent la pièce dans un lieu avec certaines caractéristiques mais ne la jouent pas dans

des endroits identiques ; il est donc fondamental que la compagnie sache et communique l'espace minimum dont elle doit disposer ;
– La position du public (frontale, quadrifrontale, bifrontale). Cet aspect est très important car il peut réduire la scène ou la jauge.

2 – Il faut ensuite établir un schéma d'installation, il doit représenter

- Le plan de feu* ;
- La disposition du pendrillonage* (à l'italienne ou à l'allemande),
- La position des enceintes, de la vidéo, d'un cyclorama*, etc ;
- L'implantation des régies ;
- Le descriptif du matériel fourni par la compagnie et celui à fournir par le lieu d'accueil ainsi que le détail du matériel à accroché.

3 – Le descriptif « machinerie »

- Définir l'espace scénique dans toutes ses dimensions ;
- Le pendrillonage* (à l'italienne ou à l'allemande) ;
- Décor, accessoires, accroches particulières, en définir le poids ;
- Obligation de fournir le permis de feu* selon les matériaux utilisés par la compagnie ;
- Le tapis de danse (noir, gris, blanc), le sens des lés (face au lointain ou cour à jardin*).

En fonction de ces éléments, le lieu d'accueil pourra être contraint de fournir à la compagnie un permis de feu* visant la réalisation ponctuelle de travaux type soudage, meulage...

4 – Le descriptif « lumière »

- Le ou les types du jeu d'orgue* utilisés ;
- Le nombre, marque et type de projecteurs, de filtres ;
- Par quel type de moyens les projecteurs sont réglés ;
- Hauteur(s) sous perches*, longueur(s) des perches* ;
- Les filtres et correcteurs fournis ou à fournir par l'établissement ;
- L'emplacement des régies ;
- Le plan de feu*.

5 – Le descriptif « son »

- Type et marque de table de mixage. Nombre de sorties et d'auxiliaires ;
- Type et marque d'amplification, puissance ;
- Type et marque d'égalisation. Nombre de bandes ;
- Type et marque d'enceintes sur scène, des retours ;
- Configuration des enceintes sur scène, des retours ;
- Type et marque de micros, pied(s) de micro (petit, grand).

6 – Le descriptif « vidéo »

- Implantation scénique ;
- Le support de projection ;
- La marque et le type du vidéoprojecteur, l'optique adaptée en fonction de l'image voulue ;
- Câbles et connectiques fournies et à fournir (type, nombre et longueur) ;
- Le format et le matériel de diffusion (Fichiers, Béta numérique, etc.).

Le planning de montage et démontage proposé par le lieu ou la compagnie

La compagnie, à titre indicatif, peut joindre à sa fiche technique, une proposition de planning de montage et démontage.

La plupart du temps, en fonction de la fiche technique proposée par la compagnie et suite aux échanges avec son personnel, le lieu d'accueil fera une proposition de planning de montage avec le nombre de techniciens prévus pour chaque métier.

Il est toujours préférable que le régisseur de la compagnie ou le chorégraphe soit présent le jour du montage.

Ce planning comprendra, notamment :

- Le temps de montage (décor, tapis, accessoires, les temps de calages des systèmes, etc.) ;
- L'installation des projecteurs et leurs réglages ;
- L'installation de la diffusion sonore ;
- L'installation de la vidéo ;
- L'installation de la machinerie, du pendrillonage* (à l'allemande, à l'italienne) ;
- Les plages horaires de répétition et de représentation.

– L'organisation du démontage : le démontage a généralement lieu le soir-même après le spectacle en raison des contraintes de la compagnie (poursuivre la tournée, location de matériel qui doit être rendu...) ou du lieu (nouveau spectacle à monter le lendemain).

Le plan de prévention des risques signé par les deux parties

Il doit être élaboré par le lieu à chaque fois qu'une compagnie est accueillie.

Il permet de fixer les conditions de sécurité dans le cadre d'activités réalisées par des entreprises extérieures à l'établissement.

Dans le cas d'une représentation, par exemple, le producteur, employeur de son équipe technique et des artistes, présente son spectacle dans une salle dont l'équipe est gérée par l'exploitant. Un plan de prévention doit alors être établi pour chaque date, afin de coordonner le travail des équipes des différentes entreprises en présence.

Exemples

- Les opérations de déchargement et de montage de décors d'une compagnie invitée dans un théâtre, donne lieu à l'établissement d'un plan de prévention ;
- L'intervention d'un prestataire de service pour l'installation d'une sonorisation, d'un équipement ou autres, donne lieu à l'établissement d'un plan de prévention.

Le plan de prévention doit notamment préciser :

- L'identité de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise extérieure ;
- Les renseignements relatifs à l'opération (natures et planification) ;
- La définition des phases d'activités dangereuses et des moyens de prévention spécifiques correspondants ;
- L'adaptation des matériels, installations et dispositifs à la nature

des opérations à effectuer ainsi que la définition de leur entretien ;

- Les instructions à donner aux salariés ;
- L'organisation mise en place pour assurer les premiers secours en cas d'urgence et la description du dispositif mis en place à cet effet par l'entreprise utilisatrice.

Le plan de prévention doit être signé par les 2 parties avant de commencer les opérations.

Lexique

Côté cour / côté jardin

Le côté cour désigne le côté droit de la scène, vu de la salle, par opposition au côté jardin, qui vise le côté gauche.

Cyclorama

Toile de grande largeur cachant le fond et les côtés de la scène.

Document unique

En France, le document unique, ou document unique d'évaluation des risques professionnels (DU ou DUERP), a été créé par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, en application des articles L4121-2 et L4121-3 du code du travail.

L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié. Cet outil permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la structure et de la pérenniser. Le document unique doit être mis à jour au minimum une fois par an et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

Face / lointain

« Face » est le devant du plateau, la partie la plus proche du public, opposée au « lointain » qui représente le fond de scène.

Gril

Ensemble mécanique au-dessus de la scène servant à accrocher les projecteurs, les pendrillons, les décors...

Ignifugation d'un matériau

Un produit ignifuge permet de rendre un matériau ininflammable.

Le principe qui consiste à rendre des matériaux et des structures résistants au feu s'appelle l'ignifugation. Si pour les besoins d'un spectacle des matériaux inflammables (type bois, caoutchouc et autres tissus) sont utilisés, la compagnie doit impérativement se munir d'une attestation ou d'une preuve que les matériaux utilisés sont ignifugés.

– Comment ignifuger un matériau ?

Pour ignifuger un matériau, on le laisse tremper dans un bain de solution ignifuge ou on pulvérise la solution directement sur sa surface. Les produits les plus utilisés sont l'alumine, les produits phosphorés, le polychlorure de vinyle et les produits phosphatés. Pour les structures en bois, constituant par exemple un décor, les panneaux peuvent être recouvert d'une peinture intumescente.

Intumescent, intumescente

Se dit d'un vernis ou d'une peinture qui, sous l'action de la chaleur, forme une gangue épaisse ayant pour effet de retarder l'inflammation de l'objet peint.

Jeu d'orgue

Pupitre de commande des éclairages scéniques.

Pendrillon, pendrillonage

Le pendrillon est un rideau de faible largeur, souvent en velours noir, permettant de cacher les coulisses. Le pendrillonage est l'ensemble formé par des pendrillons pouvant être disposés de différentes manières (à l'italienne, à l'allemande).

Perches

Barres de bois ou tube d'acier ou d'aluminium de 50mm de diamètre suspendues horizontalement et mobiles verticalement, permettant d'accrocher et de manœuvrer les décors et sur lesquels sont accrochés projecteurs et autres dispositif sonores tels que les enceintes.

Permis de feu

Le permis de feu est un document qui doit être établi au sein d'une entreprise lorsque certains travaux à risque sont réalisés dans l'objectif de prévenir les risques d'incendie et de sauvegarder la sécurité du personnel intervenant. Sa rédaction obéit à des règles de forme précises.

La rédaction du permis de feu doit être obligatoire pour tous travaux par points chauds comme la soudure, le meulage. Il est le chef d'établissement ou son représentant.

Plan de feu (ou plan lumière)

Plan d'implantation des projecteurs sur le gril.

Exemple :

